

# Formation des aides à domicile au PAERPA

## Contexte

La présente offre de formation s'inscrit dans le dispositif d'expérimentation prévu par l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 pour l'amélioration du parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie (PAERPA). Elle s'engage sur les objectifs communs définis et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche PAERPA en conformité avec ce qui a été acté dans le cadre de la lettre d'engagement du 25 Juin 2014, adressée à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Le projet-pilote PAERPA s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, résidant sur le territoire pilote de l'expérimentation PAERPA (le Valenciennois-Quercitain), encore autonomes mais dont l'état de santé est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social. Il a pour but de leur permettre de bénéficier de la bonne prise en charge, au bon moment, par les bons professionnels avec les bonnes informations, et dans les bonnes structures, le tout au meilleur coût.

La démarche PAERPA dans les territoires pilotes poursuit trois objectifs essentiels :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants, en réduisant le recours à l'hospitalisation et la durée des hospitalisations complètes et en améliorant les conditions de prises en charge des personnes âgées hospitalisées ;
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé de personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs.

Dans ce contexte, la formation des professionnels œuvrant sur le territoire pilote, de près ou de loin, pour et auprès des personnes âgées est un axe fort du projet PAERPA. L'enjeu est de sensibiliser les professionnels à l'ensemble des dispositifs spécifiques au projet PAERPA, aux nouvelles expertises, au repérage des risques de perte d'autonomie et de développer une culture commune sanitaire, médico-sociale et sociale.

Afin de déployer la formation des professionnels du domicile, l'ARS Nord-Pas-de-Calais a rédigé un cahier des charges définissant le cadrage de ces formations. Elles visent à développer les compétences des aides à domicile pour la protection de l'autonomie des personnes âgées dans leur pratique quotidienne.

## Objectifs du programme

Ce programme vous permettra de repérer les risques de perte d'autonomie chez la personne âgée à domicile et d'alerter les professionnels de santé de la Coordination Clinique de Proximité.

Le programme ainsi conçu vous aidera à :

- Repérer les indices de perte d'autonomie
- Choisir les informations pertinentes à transmettre

- Alerter les acteurs de la Coordination Clinique de Proximité (CCP)
- Vous inscrire dans le suivi de la personne âgée : orientation et accompagnement de la personne dans une démarche de prévention en tenant compte de ses ressources et de ses limites

## Contenu et intervenants prévisionnels du programme

### Journée 1

Contenu	Intervenants
Présentation du PAERPA : objectifs, DAT, CCP, actions sociales et médico-sociales	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Impact des représentations sur les pratiques professionnelles	
Repérage, alerte et suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ou d'aggravation de sa dépendance : informations partagées, modalités et procédure de transmission	

### Application intersession

### Journée 2

Contenu	Intervenants
Echanges et analyses de pratique sur les applications intersession	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Renforcement des compétences	
Elaboration de pistes d'amélioration	

## Modalités pédagogiques

La formation comprend des enseignements théoriques, des temps d'échanges et des activités pratiques. Elle utilise des méthodes pédagogiques actives comme le brain storming, la construction de savoir en sous-groupe et l'analyse de pratique. L'ensemble des intervenants s'attache à proposer des applications pratiques pour faciliter l'intégration des apports théoriques et à encourager les échanges entre participants et avec les intervenants.

## Public visé

La formation s'adresse aux professionnels sociaux et médico-sociaux ou professionnels non soumis au DPC oeuvrant dans le champ de la personne âgée, exerçant tout ou partie sur le territoire du Valenciennois Quercitain :

- Services de soins infirmiers à domicile : responsables, IDEC, aides-soignantes, AMP et ergothérapeute ou psychomotricien,
- Services d'aide et d'accompagnement autorisés par le Conseil Général et agréés qualité par la DIRECCTE : responsable/ directeur, aide à domicile
- Service polyvalent d'aide et soins à domicile : coordonnateur

- Centre communal d'action sociale : agent d'accueil, agents sociaux
- Centre local d'intervention et de coordination : référents sociaux, coordonnateur
- Pôles autonomie : les équipes médico-sociales
- Le service action vieillesse de la CARSAT
- Le service santé/médico-social de la MSA
- Le service santé/prévention du RSI

L'effectif du groupe doit être de maximum 20 personnes.

## Calendrier et durée du programme

Trois groupes de formation sont proposés par le CERFEP :

Groupes	J1 : Etape présentielle	Etape non présentielle	J2 : Etape présentielle	Déploiement
1	Jeudi 30 Mars 17 - Réalisé	Application Intersession	Jeudi 27 avril 17 - Réalisé	DENAIN
2	Lundi 09 Octobre 2017	Application intersession	Jeudi 09 novembre 2017	VALENCIENNES

Les étapes présentielles, J1 et J2, se dérouleront en journée pleine soit 7 heures de formation (de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

L'accueil des participants se fait dès 8h45.

L'étape non présentielle invitent les participants à appliquer les acquis dans la pratique quotidienne. Ces applications peuvent nécessiter un temps de préparation avant de pouvoir se tester dans la pratique quotidienne.

## Evaluation du programme

Le programme sera évalué sur :

- L'assiduité
- La satisfaction des participants sur l'organisation, la qualité du matériel pédagogique, les apports théorise, l'équilibre théorie/pratique, l'atteinte des objectifs annoncés, les intervenants (disponibilité, interaction avec le groupe, lien avec pratique, réflexion sur les pratiques)
- Les intentions d'application des participants
- Les attentes des participants

Les participants au programme seront invités à transmettre des questionnaires d'évaluation à chaud à l'organisateur de la formation qui en fera une synthèse anonyme à destination de l'ARS.

## Lieu des étapes présentielles du programme

Les formations sont organisées sur le territoire expérimental du PAERPA : Valenciennois - Quercitain

## Organisateur du programme



La formation est organisée par le Cerfep<sup>1</sup>, service de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) Nord-Picardie.

Le Cerfep est un centre de ressources, lieu de formation, d'échanges d'informations et de documentation, qui développe 2 domaines d'intervention : l'éducation du patient et la gérontologie. Il dispense des formations initiales, continues, et universitaires depuis 1998.

Le CERFEP est inscrit dans une démarche d'amélioration continue ISO 9001.

Il est un organisme DPC évalué favorablement pour dispenser des programmes de DPC à destination de l'ensemble des professions paramédicales, des sages-femmes et des pharmaciens.

N° d'agrément : 31 59 00097 59

Carsat Nord Picardie – Cerfep

11, Allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

[secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

### Inscription et frais d'inscription



Les inscriptions se font par les liens Internet suivants :

**Groupe 2 : Valenciennes**

<http://www.crrcctp.fr/formation-paerpa-saad-groupe-2-2017-valenciennes>

#### Contacts :

. **Mme Séverine MOTTE**, Chargée d'Etudes en Santé - Pôle Gérontologie

Cerfep – Pôle Gérontologie, Carsat Nord-Picardie : 11, Allée Vauban 59600 Villeneuve D'Ascq.

Tél : 03.20.05.65.78. Mail : [severine.motte@carsat-nordpicardie.fr](mailto:severine.motte@carsat-nordpicardie.fr).

. **Secrétariat – Cerfep : Mme Béatrice BEKAERT**

Tél : 03.20.05.60.42. Mail : [secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

. **Responsable – Cerfep : Mme Mélanie SEILLIER**

Tél : 03.20.05.62.45. Mail : [melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr](mailto:melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr).



Les frais d'inscription, de déplacement et de bouche des professionnels seront **pris en charge par l'ARS Nord-Pas-de-Calais Picardie**.

Pour les professionnelles du domicile titulaires ou non d'un DEAVS, des SAAD, SSIAD, SPASAD qui exercent leur activité auprès des personnes âgées, leurs frais de remplacement peuvent être pris en charge sous réserve de la signature d'une convention avec le **Cerfep - Carsat Nord-Picardie** et de l'émission d'une facture par la structure concernée.

<sup>1</sup> Centre de Ressources et de Formation à l'Education du Patient (site internet : <https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php> rubriques : acteurs de santé/l'éducation du patient).

# Formation des aides à domicile au PAERPA

## Contexte

La présente offre de formation s'inscrit dans le dispositif d'expérimentation prévu par l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 pour l'amélioration du parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie (PAERPA). Elle s'engage sur les objectifs communs définis et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche PAERPA en conformité avec ce qui a été acté dans le cadre de la lettre d'engagement du 25 Juin 2014, adressée à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Le projet-pilote PAERPA s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, résidant sur le territoire pilote de l'expérimentation PAERPA (le Valenciennois-Quercitain), encore autonomes mais dont l'état de santé est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social. Il a pour but de leur permettre de bénéficier de la bonne prise en charge, au bon moment, par les bons professionnels avec les bonnes informations, et dans les bonnes structures, le tout au meilleur coût.

La démarche PAERPA dans les territoires pilotes poursuit trois objectifs essentiels :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants, en réduisant le recours à l'hospitalisation et la durée des hospitalisations complètes et en améliorant les conditions de prises en charge des personnes âgées hospitalisées ;
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé de personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs.

Dans ce contexte, la formation des professionnels œuvrant sur le territoire pilote, de près ou de loin, pour et auprès des personnes âgées est un axe fort du projet PAERPA. L'enjeu est de sensibiliser les professionnels à l'ensemble des dispositifs spécifiques au projet PAERPA, aux nouvelles expertises, au repérage des risques de perte d'autonomie et de développer une culture commune sanitaire, médico-sociale et sociale.

Afin de déployer la formation des professionnels du domicile, l'ARS Nord-Pas-de-Calais a rédigé un cahier des charges définissant le cadrage de ces formations. Elles visent à développer les compétences des aides à domicile pour la protection de l'autonomie des personnes âgées dans leur pratique quotidienne.

## Objectifs du programme

Ce programme vous permettra de repérer les risques de perte d'autonomie chez la personne âgée à domicile et d'alerter les professionnels de santé de la Coordination Clinique de Proximité.

Le programme ainsi conçu vous aidera à :

- Repérer les indices de perte d'autonomie
- Choisir les informations pertinentes à transmettre

- Alerter les acteurs de la Coordination Clinique de Proximité (CCP)
- Vous inscrire dans le suivi de la personne âgée : orientation et accompagnement de la personne dans une démarche de prévention en tenant compte de ses ressources et de ses limites

## Contenu et intervenants prévisionnels du programme

### Journée 1

Contenu	Intervenants
Présentation du PAERPA : objectifs, DAT, CCP, actions sociales et médico-sociales	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Impact des représentations sur les pratiques professionnelles	
Repérage, alerte et suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ou d'aggravation de sa dépendance : informations partagées, modalités et procédure de transmission	

### Application intersession

### Journée 2

Contenu	Intervenants
Echanges et analyses de pratique sur les applications intersession	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Renforcement des compétences	
Elaboration de pistes d'amélioration	

## Modalités pédagogiques

La formation comprend des enseignements théoriques, des temps d'échanges et des activités pratiques. Elle utilise des méthodes pédagogiques actives comme le brain storming, la construction de savoir en sous-groupe et l'analyse de pratique. L'ensemble des intervenants s'attache à proposer des applications pratiques pour faciliter l'intégration des apports théoriques et à encourager les échanges entre participants et avec les intervenants.

## Public visé

La formation s'adresse aux professionnels sociaux et médico-sociaux ou professionnels non soumis au DPC oeuvrant dans le champ de la personne âgée, exerçant tout ou partie sur le territoire du Valenciennois Quercitain :

- Services de soins infirmiers à domicile : responsables, IDEC, aides-soignantes, AMP et ergothérapeute ou psychomotricien,
- Services d'aide et d'accompagnement autorisés par le Conseil Général et agréés qualité par la DIRECCTE : responsable/ directeur, aide à domicile
- Service polyvalent d'aide et soins à domicile : coordonnateur

- Centre communal d'action sociale : agent d'accueil, agents sociaux
- Centre local d'intervention et de coordination : référents sociaux, coordonnateur
- Pôles autonomie : les équipes médico-sociales
- Le service action vieillesse de la CARSAT
- Le service santé/médico-social de la MSA
- Le service santé/prévention du RSI

L'effectif du groupe doit être de maximum 20 personnes.

## Calendrier et durée du programme

Trois groupes de formation sont proposés par le CERFEP :

Groupes	J1 : Etape présentielle	Etape non présentielle	J2 : Etape présentielle	Déploiement
1	Jeudi 30 Mars 17 - Réalisé	Application Intersession	Jeudi 27 avril 17 - Réalisé	DENAIN
2	Lundi 09 Octobre 2017	Application intersession	Jeudi 09 novembre 2017	VALENCIENNES

Les étapes présentielles, J1 et J2, se dérouleront en journée pleine soit 7 heures de formation (de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

L'accueil des participants se fait dès 8h45.

L'étape non présentielle invitent les participants à appliquer les acquis dans la pratique quotidienne. Ces applications peuvent nécessiter un temps de préparation avant de pouvoir se tester dans la pratique quotidienne.

## Evaluation du programme

Le programme sera évalué sur :

- L'assiduité
- La satisfaction des participants sur l'organisation, la qualité du matériel pédagogique, les apports théorise, l'équilibre théorie/pratique, l'atteinte des objectifs annoncés, les intervenants (disponibilité, interaction avec le groupe, lien avec pratique, réflexion sur les pratiques)
- Les intentions d'application des participants
- Les attentes des participants

Les participants au programme seront invités à transmettre des questionnaires d'évaluation à chaud à l'organisateur de la formation qui en fera une synthèse anonyme à destination de l'ARS.

## Lieu des étapes présentielles du programme

Les formations sont organisées sur le territoire expérimental du PAERPA : Valenciennois - Quercitain

# Organisateur du programme



La formation est organisée par le Cerfep<sup>1</sup>, service de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) Nord-Picardie.

Le Cerfep est un centre de ressources, lieu de formation, d'échanges d'informations et de documentation, qui développe 2 domaines d'intervention : l'éducation du patient et la gérontologie. Il dispense des formations initiales, continues, et universitaires depuis 1998.

Le CERFEP est inscrit dans une démarche d'amélioration continue ISO 9001.

Il est un organisme DPC évalué favorablement pour dispenser des programmes de DPC à destination de l'ensemble des professions paramédicales, des sages-femmes et des pharmaciens.

N° d'agrément : 31 59 00097 59

Carsat Nord Picardie – Cerfep

11, Allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

[secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

## Inscription et frais d'inscription



Les inscriptions se font par les liens Internet suivants :

**Groupe 2 : Valenciennes**

<http://www.crrcctp.fr/formation-paerpa-saad-groupe-2-2017-valenciennes>

### Contacts :

. **Mme Séverine MOTTE**, Chargée d'Etudes en Santé - Pôle Gérontologie

Cerfep – Pôle Gérontologie, Carsat Nord-Picardie : 11, Allée Vauban 59600 Villeneuve D'Ascq.

Tél : 03.20.05.65.78. Mail : [severine.motte@carsat-nordpicardie.fr](mailto:severine.motte@carsat-nordpicardie.fr).

. **Secrétariat – Cerfep : Mme Béatrice BEKAERT**

Tél : 03.20.05.60.42. Mail : [secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

. **Responsable – Cerfep : Mme Mélanie SEILLIER**

Tél : 03.20.05.62.45. Mail : [melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr](mailto:melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr).



Les frais d'inscription, de déplacement et de bouche des professionnels seront **pris en charge par l'ARS Nord-Pas-de-Calais Picardie**.

Pour les professionnelles du domicile titulaires ou non d'un DEAVS, des SAAD, SSIAD, SPASAD qui exercent leur activité auprès des personnes âgées, leurs frais de remplacement peuvent être pris en charge sous réserve de la signature d'une convention avec le **Cerfep - Carsat Nord-Picardie** et de l'émission d'une facture par la structure concernée.

<sup>1</sup> Centre de Ressources et de Formation à l'Education du Patient (site internet : <https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php> rubriques : acteurs de santé/l'éducation du patient).



# Formation des aides à domicile au PAERPA

## Contexte

La présente offre de formation s'inscrit dans le dispositif d'expérimentation prévu par l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 pour l'amélioration du parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie (PAERPA). Elle s'engage sur les objectifs communs définis et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche PAERPA en conformité avec ce qui a été acté dans le cadre de la lettre d'engagement du 25 Juin 2014, adressée à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Le projet-pilote PAERPA s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, résidant sur le territoire pilote de l'expérimentation PAERPA (le Valenciennois-Quercitain), encore autonomes mais dont l'état de santé est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social. Il a pour but de leur permettre de bénéficier de la bonne prise en charge, au bon moment, par les bons professionnels avec les bonnes informations, et dans les bonnes structures, le tout au meilleur coût.

La démarche PAERPA dans les territoires pilotes poursuit trois objectifs essentiels :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants, en réduisant le recours à l'hospitalisation et la durée des hospitalisations complètes et en améliorant les conditions de prises en charge des personnes âgées hospitalisées ;
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé de personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs.

Dans ce contexte, la formation des professionnels œuvrant sur le territoire pilote, de près ou de loin, pour et auprès des personnes âgées est un axe fort du projet PAERPA. L'enjeu est de sensibiliser les professionnels à l'ensemble des dispositifs spécifiques au projet PAERPA, aux nouvelles expertises, au repérage des risques de perte d'autonomie et de développer une culture commune sanitaire, médico-sociale et sociale.

Afin de déployer la formation des professionnels du domicile, l'ARS Nord-Pas-de-Calais a rédigé un cahier des charges définissant le cadrage de ces formations. Elles visent à développer les compétences des aides à domicile pour la protection de l'autonomie des personnes âgées dans leur pratique quotidienne.

## Objectifs du programme

Ce programme vous permettra de repérer les risques de perte d'autonomie chez la personne âgée à domicile et d'alerter les professionnels de santé de la Coordination Clinique de Proximité.

Le programme ainsi conçu vous aidera à :

- Repérer les indices de perte d'autonomie
- Choisir les informations pertinentes à transmettre

- Alerter les acteurs de la Coordination Clinique de Proximité (CCP)
- Vous inscrire dans le suivi de la personne âgée : orientation et accompagnement de la personne dans une démarche de prévention en tenant compte de ses ressources et de ses limites

## Contenu et intervenants prévisionnels du programme

### Journée 1

Contenu	Intervenants
Présentation du PAERPA : objectifs, DAT, CCP, actions sociales et médico-sociales	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Impact des représentations sur les pratiques professionnelles	
Repérage, alerte et suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ou d'aggravation de sa dépendance : informations partagées, modalités et procédure de transmission	

### Application intersession

### Journée 2

Contenu	Intervenants
Echanges et analyses de pratique sur les applications intersession	. Professionnels du Dispositif d'Appui Territorial (DAT) . Formateur du CERFEP
Renforcement des compétences	
Elaboration de pistes d'amélioration	

## Modalités pédagogiques

La formation comprend des enseignements théoriques, des temps d'échanges et des activités pratiques. Elle utilise des méthodes pédagogiques actives comme le brain storming, la construction de savoir en sous-groupe et l'analyse de pratique. L'ensemble des intervenants s'attache à proposer des applications pratiques pour faciliter l'intégration des apports théoriques et à encourager les échanges entre participants et avec les intervenants.

## Public visé

La formation s'adresse aux professionnels sociaux et médico-sociaux ou professionnels non soumis au DPC oeuvrant dans le champ de la personne âgée, exerçant tout ou partie sur le territoire du Valenciennois Quercitain :

- Services de soins infirmiers à domicile : responsables, IDEC, aides-soignantes, AMP et ergothérapeute ou psychomotricien,
- Services d'aide et d'accompagnement autorisés par le Conseil Général et agréés qualité par la DIRECCTE : responsable/ directeur, aide à domicile
- Service polyvalent d'aide et soins à domicile : coordonnateur

- Centre communal d'action sociale : agent d'accueil, agents sociaux
- Centre local d'intervention et de coordination : référents sociaux, coordonnateur
- Pôles autonomie : les équipes médico-sociales
- Le service action vieillesse de la CARSAT
- Le service santé/médico-social de la MSA
- Le service santé/prévention du RSI

L'effectif du groupe doit être de maximum 20 personnes.

## Calendrier et durée du programme

Trois groupes de formation sont proposés par le CERFEP :

Groupes	J1 : Etape présentielle	Etape non présentielle	J2 : Etape présentielle	Déploiement
1	Jeudi 30 Mars 17 - Réalisé	Application Intersession	Jeudi 27 avril 17 - Réalisé	DENAIN
2	Lundi 09 Octobre 2017	Application intersession	Jeudi 09 novembre 2017	VALENCIENNES

Les étapes présentielles, J1 et J2, se dérouleront en journée pleine soit 7 heures de formation (de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

L'accueil des participants se fait dès 8h45.

L'étape non présentielle invitent les participants à appliquer les acquis dans la pratique quotidienne. Ces applications peuvent nécessiter un temps de préparation avant de pouvoir se tester dans la pratique quotidienne.

## Evaluation du programme

Le programme sera évalué sur :

- L'assiduité
- La satisfaction des participants sur l'organisation, la qualité du matériel pédagogique, les apports théorise, l'équilibre théorie/pratique, l'atteinte des objectifs annoncés, les intervenants (disponibilité, interaction avec le groupe, lien avec pratique, réflexion sur les pratiques)
- Les intentions d'application des participants
- Les attentes des participants

Les participants au programme seront invités à transmettre des questionnaires d'évaluation à chaud à l'organisateur de la formation qui en fera une synthèse anonyme à destination de l'ARS.

## Lieu des étapes présentielles du programme

Les formations sont organisées sur le territoire expérimental du PAERPA : Valenciennois - Quercitain

# Organisateur du programme



La formation est organisée par le Cerfep<sup>1</sup>, service de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) Nord-Picardie.

Le Cerfep est un centre de ressources, lieu de formation, d'échanges d'informations et de documentation, qui développe 2 domaines d'intervention : l'éducation du patient et la gérontologie. Il dispense des formations initiales, continues, et universitaires depuis 1998.

Le CERFEP est inscrit dans une démarche d'amélioration continue ISO 9001.

Il est un organisme DPC évalué favorablement pour dispenser des programmes de DPC à destination de l'ensemble des professions paramédicales, des sages-femmes et des pharmaciens.

N° d'agrément : 31 59 00097 59

Carsat Nord Picardie – Cerfep

11, Allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

[secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

## Inscription et frais d'inscription



Les inscriptions se font par les liens Internet suivants :

**Groupe 2 : Valenciennes**

<http://www.crrcctp.fr/formation-paerpa-saad-groupe-2-2017-valenciennes>

### Contacts :

. **Mme Séverine MOTTE**, Chargée d'Etudes en Santé - Pôle Gérontologie

Cerfep – Pôle Gérontologie, Carsat Nord-Picardie : 11, Allée Vauban 59600 Villeneuve D'Ascq.

Tél : 03.20.05.65.78. Mail : [severine.motte@carsat-nordpicardie.fr](mailto:severine.motte@carsat-nordpicardie.fr).

. **Secrétariat – Cerfep : Mme Béatrice BEKAERT**

Tél : 03.20.05.60.42. Mail : [secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr](mailto:secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr)

. **Responsable – Cerfep : Mme Mélanie SEILLIER**

Tél : 03.20.05.62.45. Mail : [melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr](mailto:melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr).



Les frais d'inscription, de déplacement et de bouche des professionnels seront **pris en charge par l'ARS Nord-Pas-de-Calais Picardie**.

Pour les professionnelles du domicile titulaires ou non d'un DEAVS, des SAAD, SSIAD, SPASAD qui exercent leur activité auprès des personnes âgées, leurs frais de remplacement peuvent être pris en charge sous réserve de la signature d'une convention avec le **Cerfep - Carsat Nord-Picardie** et de l'émission d'une facture par la structure concernée.

<sup>1</sup> Centre de Ressources et de Formation à l'Education du Patient (site internet : <https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php> rubriques : acteurs de santé/l'éducation du patient).